

## SUR LA ROUTE DU VOTE ELECTRONIQUE

Depuis ce matin, **13 octobre 2011, et jusqu'au 20 octobre, 17 h**, tous les personnels\* de l'Education Nationale, presque un million d'électrices et d'électeurs, sont appelés à voter pour désigner leurs porte-parole et représentants auprès des pouvoirs publics.

Deux premières, à l'occasion de ce scrutin :

- Pour la première fois, l'application de la loi du 5 juillet 2010 sur la « *renovation du dialogue social* » dans la Fonction Publique ;
- Pour la première fois, l'utilisation du vote électronique pour les élections professionnelles dans l'Education Nationale.

Chacun peut exercer son droit de vote à partir de n'importe quel PC, y compris ceux qui sont mis à la disposition du corps électoral dans les « kiosques » ouverts dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre 2011.

Chaque personne inscrite sur la liste électorale a été destinataire d'un pli cacheté, remis contre émargement ou accusé de réception, qui contient son **identifiant** et son numen. En outre, elle se procure son **mot de passe** en allant sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) «**espace électeur**» et en y entrant son numen, son **identifiant** et son département de naissance, soit les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> chiffre de son n° d'INSEE.

Pour voter, l'électeur se connecte au site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) «**espace électeur**» ; il y délivre son **identifiant** et son **mot de passe**. Lui sont alors présentés les scrutins nationaux et locaux qui le concernent ainsi que les listes soumises à ces scrutins.

Pour chaque scrutin auquel le votant souhaite participer, il **coche** la liste de son choix, **confirme** son choix et **reçoit un reçu** qu'il doit **imprimer** prouvant que son vote a été pris en compte.

Après cette description des étapes du vote électronique en général, le **SNCA e.i.L. Convergence** rappelle sa position sur ce vote :

**Ses instances délibératives ont décidé de ne présenter de liste que pour les seuls Comités Techniques**, estimant que les élections aux commissions paritaires étaient illusoires dans l'état actuel du renforcement de l'arbitraire ministériel et rectoral.

Jusqu'à ce jour, sans commissaire paritaire, le **SNCA e.i.L. Convergence** a toujours défendu efficacement les collègues qui s'adressaient à lui et lui faisaient confiance jusqu'au bout. Il continuera dans cette voie.

Cependant, les entraves mises à la présentation de listes pour des commissions paritaires par des organisations syndicales amies a amené le **SNCA e.i.L. Convergence** à mettre son nom et son logo sur ces listes **afin que la liberté de candidature ne soit pas bafouée**.

Le **SNCA e.i.L. Convergence** appelle donc à voter et à faire voter pour :

- sa liste au **CTM** présentée partout ;
- ses listes aux **CTA de LILLE, NICE et VERSAILLES** ;
- sa liste à la **CCP-ANT de LILLE** ;
- sa liste à la **CAPA PLP de NICE**.

**Toutes sont des listes d'Union et de Rassemblement.**

Ce scrutin, en dépit des questionnements légitimes qu'il provoque, est une façon :

1. de **manifester son indignation provoquée par la façon dont l'Ecole de la République, ses personnels et ses élèves sont traités** ;
2. de **donner au SNCA e.i.L. Convergence les moyens de transformer cette indignation en action pour que cela change.**

Depuis 10 ans, le **SNCA e.i.L. Convergence** a fait la preuve que le **syndicalisme Efficace, Indépendant et Laïque** pouvait se faire **AUTREMENT** que par la cogestion pratiquée sans vergogne par les grandes centrales.

Il persévéra dans ce sens.

**BON VOTE pour une BONNE ROUTE !**

*\* Les personnels de l'Education nationale relevant de la FP territoriale, soit statutairement, soit par exercice d'une fonction spécifique, ne participent pas à ce scrutin.*